

LE TERRITOIRE

Le personnel soignant part de 3 sites :
Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat ou
Meyssac selon la situation géographique
de la personne accompagnée.

La zone d'intervention comporte les
communes de : Albignac, Atiliac,
Astailiac, Aubazine, Beaulieu-sur-
Dordogne, Beynat, Bilhac, Branceilles,
Chauffour-sur-Vell, Chenailier-Mascheix,
Collonges-la-Rouge, Curemonte, La
Chapelle-aux-Saints, Lagleygeolle,
Lanteuil, Le Pescher, Ligneyrac,
Liourdres, Lostanges, Marcillac-la-Croze,
Ménoire, Meyssac, Noailhac, Nonards,
Palazinges, Puy d'Arnac, Queyssac-les-
Vignes, Saillac, St Bazile de Meyssac, St
Julien-Maumont, Sérilhac, Sioniac,
Tudeils, Turennes et Végennes



Rue Emile Monbrial
19120 Beaulieu-sur-Dordogne
05.55.84.05.05
mail: ssiad@midicorrezien.com
site : www.midicorrezien.com

IPNS
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE
IMPRIME PAR NOS SOINS



Midi Corrèzien
Communauté de communes

C.I.A.S.

Centre Intercommunal d'Action Sociale

S.S.I.A.D

Service de Soins Infirmiers A Domicile



Version Juin 2024

SSIAD

Un service qui permet de :

- **Faciliter** et **organiser** le retour à domicile suite à une hospitalisation
- Vous **accompagnez** à votre domicile et **d'éviter** une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales sont favorables
- **Eviter** ou **retarder** l'admission en établissement
- **Prévenir** ou **retarder** la dégradation de l'état de la personne

Un service qui réalise :

- Des **soins** d'hygiène (toilettes, douches...)
- Des **surveillances** de paramètres vitaux (température, tension, état cutané, douleur...)
- Des **aides** à la mobilisation

Votre entourage sera notre aidant privilégié tout au long de votre prise de soin.

POUR QUI ?

Le service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans malades ou atteinte par une diminution de ses capacités. Mais également pour les personnes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques invalidantes



L'EQUIPE

L'infirmière coordinatrice évalue les besoins et établit un plan d'aide personnalisé. Elle organise le travail des aides-soignants. Elle assure également la liaison avec les autres intervenants, pour le suivi et la coordination des soins.

Les aides-soignants, sous la responsabilité de l'infirmière, assurent les soins d'hygiène, de confort et de relationnel.

FONCTIONNEMENT

Les entrées dans le service sont limitées. Les demandes ne peuvent donc être honorées qu'en fonction des places disponibles.

Soit :

74 places pour les personnes âgées
3 places pour les personnes en situation d'handicap

L'intervention du service des soins cesse suite à :

- une **reprise de votre autonomie**
un **avis médical**
- une **notification du contrôle médicale** de votre caisse
- à **votre demande** ou **celle de votre entourage**

Les interventions sont à **100%** prises en charge par votre **caisse d'assurance maladie** et **uniquement délivrée** sur **prescription médicale**